



Communiqué de Presse

Coronavirus ou Covid 19 : Confinement ! Oui, mais pas pour tous !!

Au lendemain des annonces du Président de la République, le confinement ordonné par le Gouvernement oblige une très grande majorité des entreprises à ne plus avoir d'activité. Pour autant, aucune mesure restrictive n'a été prise pour protéger une partie des salarié(e)s, entre autres, les conducteurs/trices routiers et les salarié(e)s de la logistique.

Alors que les mots d'ordres sont « Confinement et Restez chez vous !! », ils/elles peuvent continuer à circuler normalement sur tout le territoire national et international et cela la majorité du temps sans aucune protection. Ils/elles sont en contact direct avec d'autres salarié(e)s, lors des opérations de chargement/déchargement et qu'ils/elles leur est bien souvent impossible d'appliquer les « gestes barrières » car rien n'a été mis en œuvre dans certaines entreprises !!

Il n'est pas concevable que le gouvernement ainsi que les entreprises laissent ces salarié(e)s courir le moindre risque face à la contamination.

Pour que la population puisse vivre ce confinement le plus sereinement possible, la FNST-CGT est consciente de l'impérieuse nécessité d'acheminer les marchandises essentielles à la continuité des services publics et des produits de première nécessité tels que les produits alimentaires, pharmaceutiques ou bien encore les carburants. Allonger, par dérogation, les temps de conduite et de travail, comme le demandent toutes les organisations professionnelles, enverrait, non seulement, un message très négatif à une profession déjà en souffrance et ne servirait qu'à remplir des entrepôts pour lesquels les outils de production sont à l'arrêt !!

Les travailleuses et travailleurs des secteurs des transports et de la logistique sont mobilisés pour relever ce défi, mais pas à n'importe quel prix !!!

La FNST-CGT sera vigilante à ce que les droits des salarié(e)s soient respectés et que leur santé soit préservée.

A ce sujet, la FNST-CGT tient à alerter le gouvernement sur les conditions de travail et de santé car, depuis la fermeture des restaurants et notamment des restaurants routiers ou restaurants d'autoroutes, les conducteurs/trices routiers n'ont plus la possibilité de se restaurer, ni même d'avoir accès à des sanitaires ou des douches. Face à de telles conditions de travail, ces travailleuses et travailleurs n'auront d'autres choix pour préserver leur intégrité et recourir à leur droit fondamental qu'est le droit de retrait.

C'est pourquoi, la FNST-CGT appelle le gouvernement à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour que les accès à ces commodités soient maintenus aux conducteurs/trices routiers, afin qu'ils/qu'elles puissent effectuer leurs missions d'intérêt général, dignement.

D'autres questions se posent comme les renouvellements de Formation Continue Obligatoire (FCO) pour les conducteurs/trices ainsi que les habilitations issues de l'Accord européen relatif au transport des marchandises Dangereuses par Route. (ADR).

La fermeture des centres de formation, tout à fait légitime, va, pour certains/taines entraîner une interdiction de conduire du fait de l'invalidation de ces formations. Mécaniquement, cela imposera à des conducteurs/trices de repasser la Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) et/ou l'ADR de base, plus les spécialisations (tels que citerne étendue ou produits pétroliers), si aucune dérogation n'est mise en place.

La profession manque déjà cruellement de conducteurs/trices, et la charge de travail se répercute tous les jours un peu plus sur des salarié(e)s qui, je vous le rappelle, font déjà plus de 200H/mois.

Concernant la Grande-Bretagne, la FNST-CGT demande l'arrêt des transports au vu des règles sanitaires différentes dans ce pays.

Enfin, si des mesures de chômage partiel sont adoptées dans les entreprises de transports, il est nécessaire d'avoir un aménagement sur la prise en charge à 84 % du salaire net, car les conducteurs/trices du transport routier ont des heures structurelles au delà des 35 heures, voire même des forfaits mensuels.

La Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT demande que le Gouvernement ordonne :

- que seuls les transports de produits de première nécessité et d'urgence circulent,
- que des lieux d'accueils soient réquisitionnés et répertoriés pour que les salarié(e)s du transport puissent avoir accès à un minimum d'hygiène et puissent se restaurer,
- l'aménagement des règles d'indemnisation du chômage partiel.

La FNST-CGT reste à la disposition des Ministères compétents pour évoquer et trouver des solutions sur ces sujets.

Montreuil, le 18 mars 2020